

caveau de la famille Guebhard. Les interstices entre les tombes s'empilent de révolutions, un grand nombre d'hommes sont morts dans l'enterrer. Il en a été proposé au maire, par les citoyens Massard et Vauvillant, Henri Rochefort et Longuet, tous accueillis par les cris de : « Vive la Commune ! Vive la révolution sociale ! » Après les discours, à huis clos défilé des révolutionnaires du cortège, qui jettent leurs bouquets d'immortelles sur le cercueil, pendant que d'autres assistants suspendent au fronton du mausolée des drapéaux rouges et bleus.

Un incident se déroule au moment où l'avenant de faire descendre le corps dans le tombeau provisoire. Quelques individus s'avancent, pour être mieux placés, de prendre d'assaut le char mortuaire. En un clin d'œil, il fut envahi aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, un révolutionnaire avait pris place à côté de l'assassin pendu que d'autres occupaient l'endroit où la bière se trouvait un instant auparavant. Parmi ces derniers se trouvait un blanquiste qui avait déjà commencé une partie, lorsque le cocher eut l'idée de foncer sur ses chevaux ; on vit alors ce spectacle d'un orateur gesticulant sur le char funèbre qui l'emportait au milieu des rires des assistants. Lorsque l'assassin fut à bout de sa force, il continua de remporter seul pour empêcher le cocher de l'arrêter. Et c'est à lui qu'il fut donné de mîtres au moins de la tombe, lorsque les auditeurs lui ont manqué, qu'il s'est ensuite décidé à quitter sa funèbre tribune.

Des groupes se sont ensuite rendus sur les tombes de Blanqui et des fédérés.

Un retour au cimetière, un incident s'est produit sur la place Voltaire : un révolutionnaire qui haranguait la foule a été tué et seulement conduit au poste. Il a été ramené à l'hôpital une heure après.

Un groupe d'anciens communiquera aux journaux la protestation suivante à propos des faits que nous avons rencontrés hier :

« Dans le cortège qui suivait aujourd'hui le cercueil de Jules Vallès se trouvait un individu portant une couronne de violettes enrubannées de rouge et ornée d'un écusson avec les mots : « Cercueil révolutionnaire allemand à Paris ». Autour de cet individu, un groupe de manifestants criait : « Vive la Commune ! vive la France ! ». Le cortège qui suivait ce cercueil a été provocé par les cris de : « Vive la France ! ». Alors les manifestants les attaquaient, laissant aux étudiants des pierres et des gravats. Les étudiants protestent avec énergie, à l'exception d'auteurs de toute pensée politique. Notre manifestation allemande qui ne pouvait manquer de blesser profondément nos patriotes, »

(Suivent les signatures.)

Un groupe d'ouvriers parisiens, d'autre part, aux journaux révolutionnaires, la réponse suivante à la protestation des étudiants :

« Ceux qui ont dit qu'on avait crié : « Vive la Prusse ! » ont menti. »

« Ceux qui prétendent que les manifestants attaquent les étudiants ont menti. C'est ces gauchards qui ont commis des agressions.

« A bas Bismarck ! » et ont essayé ensuite d'enlever la couronne.

« Ceux qui soutiennent qu'il y a eu une manifestation allemande quelconque ont menti. »

« A la vérité, il n'y a eu qu'une démonstration de sympathie des travailleurs socialistes allemands envers le défenseur des travailleurs socialistes français. »

« Nous, currières de Paris, nous en sommes fiers et nous remercions nos frères d'Allemagne. C'est d'ailleurs nous, Parisiens, qui avons infligé aux fils pourris de la bourgeoisie » la correction sanglante qu'ils méritaient. C'est aux cris de « Vive l'international ! » que nous les avons claqués. »

« Un groupe d'ouvriers parisiens. »

Le Cri du Peuple publie une volonté proclamée au Paris des prolétaires : voici cette proclamation :

« SALUT

« La Révolution compte une grande journée de plus. »

Derrière le corbillard des pauvres emportant à Père-Lachaise, vers le mur qui vit les dernières masses, l'ancien membre de la Commune, le Paris militant s'est retrouvé.

Il s'est trouvé dans un drapé rouge, de nouveau maître de la voie publique, avec son peuple du travail, en travail d'un nouvel ordre social, avec un nationalisme enfin, qui lui faisait, il y a quatre ans, ouvrir ses rangs aux François, aux La Croix, aux Dombrowski.

Tous étaient là, les anciens avec leurs escriviennes, retour d'exil et du bagne, et les nouveaux qui, complétant le programme, avaient la République, nécrotoire ayant fait tant qu'ils n'avaient pas universalisé ou socialisé la propriété ; socialistes de France et socialistes d'Allemagne réunis dans le même cri de : Mort à la bourgeoisie usurpatrice !

A ces manifestants d'hier, qui seront les combattants de demain, le Cri du Peuple ne fera pas l'injure de dire merci au nom de son cœur mort mais vivant qui jamais, puisqu'il a mis debout l'armée ouvrière tout entière !

Mais il leur reste comme autant de frères d'armes, à leur heure rentrée en ligne qui est plus que promesse, qui est une certitude de résistance et de victoire.

Sauvau grand Paris, au Paris des prolétaires, qui hâve, en menant le deuil d'un homme, affirmé sa propre résurrection !

Sauvau au Paris révolutionnaire qui, rien qu'en se montrant, a fait trembler les vainqueurs sur le dernier passage du vaste de 1871 !

Salut au ravin, citoyens, dans la même rue et pour le combat suprême — dant Jules Vallès ne sera pas — mais où vous serrezas — et où nous serons !

La Rédaction. »

Une lettre d'On'Donovan Rossa

Le chef des « Invincibles » raconte dans une lettre qui vient de paraître, ce qu'il a subi et ce qu'il a vu dans les prisons d'Angleterre. Nous en saurons la traduction à l'Institut national, et nous emprunterons de document, pour établir une certitude sur la haine féroce dont les Irlandais sont voués aux Anglais : « J'ai des raisons de croire que les Anglais voulaient me faire mourir dans ma prison. Sans parler de la faim dont j'ai eu à souffrir, au point de réduire à l'état de squelette, le cœur court de répit, ma peau tombait en pourriture et me repiait, dans les mains, je raconterai tous les suppliques auxquelles j'ai été soumis à la prison de Chatham, je gisais au milieu de l'obscurité la plus pro-

bationnée de voyager, n'était qu'à demi fâché de la tourmente inattendue prise par les affaires de son ancien camarade. N'ayant peur ni de la misère ni du danger, riant de tout, et plus particulièrement de la mauvaise fortune (afin de la dégoûter), disait-il, de le prendre pour victime), il était aussi désirieux que Paul de marcher en avant, afin de voir du nouveau. Bien que l'éducation qu'il avait reçue dans l'atelier de son père ne lui permettait de briller dans un salon, il possédait une délicatesse de sentiment et un tacit parfait. Ainsi, en dépit des instances de l'ingénieur, il céda de le tutoyer dès le jour où il le considéra comme son père. »

S'il grotta peu l'impassible gravité de Minno, et montra encore son laconisme, Lambert, en revanche, admirait beaucoup Thibault et se déclarait son élève. L'affection de Minno pour Paul était visible, incontestable ; mais celle de Thibault paraissait encore, à l'ancien menuisier, de meilleure qualité ; elle ressemblait à la sienne.

En dépit de leurs petites querelles, que l'habitude de vivre ensemble devait renfermer de plus rares, ces deux loyales naturelles, à la fois si distinctes et si semblables, étaient faites pour s'entendre. Quant au père, rencontré par hasard au pied des monts Sugar-Loaf, au moment où il se disposait à les frapper pour aller, il se trouvait moins bel homme et moins bien mis que Minno ; c'était tout ce qu'il en pensait.

Bien qu'il surveillât avec soin le foyer, le vieil esprit de Lambert courut ainsi du présent au passé, du passé à l'avenir, car lui aussi se croisait sur l'axe des flèches de l'heure d'or, à l'ombre des palmiers qui le boudaient, et se croisait avec ses humbles amis de la première heure, auquel il avait souvent promis de l'emmener en Amérique. Brusquement rappelé par le mort de son père, le jeune homme se disposait à partir sans plus se souvenez de sa promesse, lorsque Lambert était venu le conjurer de la tenir.

Certains de trouver à utiliser l'ouvrier menuisier sur le domaine dont il croyt prendre paisiblement possession, Paul avait payé son passage à bord du navire sur lequel lui-même s'embarqua ; puis, sachant qu'il possédait en lui un être dévoué, après l'avoir acheminé de Paris jusqu'aux rives de l'Arkansas, il l'entraîna maintenir vers le fleuve d'or.

« Eu somme, Lambert, qui avait toujours aimé

feuilleton du 19 février (N° 6).

LE FLEUVE D'OR

VOYAGES & AVENTURES

III

LES TROGLODITES

(Suite)

Lambert, fils d'un menuisier, était externe dans le pensionnat où Paul avait été placé lors de son arrivée à Paris. Mais le petit Parisien savait déjà lire et écrire, et il passa peu de temps après des bancs de l'école à l'établissement Paul, dans la suite de ses études, ne perdit jamais de vue son humble ami de la première heure, auquel il avait souvent promis de l'emmener en Amérique. Brusquement rappelé par le mort de son père, le jeune homme se disposait à partir sans plus se souvenez de sa promesse, lorsque Lambert était venu le conjurer de la tenir.

Certains de trouver à utiliser l'ouvrier menuisier sur le domaine dont il croyt prendre paisiblement possession, Paul avait payé son passage à bord du navire sur lequel lui-même s'embarqua ; puis, sachant qu'il possédait en lui un être dévoué, après l'avoir acheminé de Paris jusqu'aux rives de l'Arkansas, il l'entraîna maintenir vers le fleuve d'or.

Eu somme, Lambert, qui avait toujours aimé

l'importation des tissus mélangés de soie. — M. le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre des affaires étrangères a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la proportion de 1/2 de soie sur 10 de laine en chaîne pourraient avoir entre dans la catégorie des tissus taxés à 240 fr. les 100 kilog., que le texte des traités de commerce ne permettait pas de classer dans cette catégorie des tissus dont la soie est en trame.

Le ministre du commerce a écrit à la Chambre d'Elbeuf que, selon l'avis du conseil des Arts et Manufactures, les tissus mélangés de soie dans la